Communiqué de Presse

Division de la Presse du Conseil de l'Europe

Réf: 666f08
Tel: +33 (0)3 88 41 25 60
Fax:+33 (0)3 88 41 39 11
pressunit@coe.int
internet: www.coe.int/press

COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

47 membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

Arménie : le commissaire Hammarberg fait part de ses constats au sujet de l'enquête sur les événements de mars

Strasbourg, 29.09.2008 – « Il est urgent de parvenir à une solution satisfaisante pour les détenus et de demander des comptes aux personnes responsables des événements de mars. » C'est par ces mots que le commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, Thomas Hammarberg, a décrit la situation en Arménie, à l'occasion de la publication, aujourd'hui, d'un résumé des conclusions qu'il tire de sa visite dans ce pays, du 13 au 15 juillet dernier. M. Hammarberg s'était rendu en Arménie pour évaluer les progrès de l'enquête sur les violences qui avaient suivi les manifestations organisées après les élections présidentielles.

« La situation des personnes privées de liberté reste très préoccupante », a déclaré le commissaire. « Des doutes persistent sur la nature véritable des accusations pénales et sur l'objectif des enquêtes », a-t-il ajouté. Le commissaire Hammarberg a aussi regretté que des poursuites aient été engagées contre 19 personnes uniquement sur la base de témoignages de la police.

Le commissaire a notamment dénoncé le maintien en détention provisoire de sept personnes, parmi lesquelles figurent d'importants représentants de l'opposition. « Il est inacceptable de maintenir une personne en détention et de la condamner (même à des peines non privatives de liberté) à cause de ses idées politiques ou de ses engagements, alors qu'elle n'a commis aucun acte de violence », a-t-il affirmé.

Le commissaire s'est aussi intéressé au projet de création d'une commission d'enquête nationale. Tout en saluant la détermination du Gouvernement à cet égard, il a recommandé de poursuivre les efforts en ce sens, de s'appuyer sur les conseils des experts internationaux et d'organiser une vaste procédure de consultation qui permette l'expression de tous les points de vue. « Il semble désormais envisageable de créer un groupe d'experts chargé de mener une enquête complète, indépendante, impartiale et transparente, qui puisse être perçue comme crédible par l'ensemble de la population arménienne. J'espère que tous les acteurs concernés saisiront cette occasion et continueront de soutenir le projet », a conclu le commissaire.

Le résumé est disponible sur le site web du commissaire.

Contact presse : Stefano Montanari, +33 6 61 14 70 37, stefano.montanari@coe.int

***

Le commissaire aux droits de l'homme est une institution indépendante et non judiciaire du Conseil de l'Europe. Le commissaire a pour mandat de promouvoir la sensibilisation aux droits de l'homme et le respect de ces droits dans les 47 Etats membres de l'Organisation. Elu par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, Thomas Hammarberg, l'actuel commissaire, a pris ses fonctions le 1er avril 2006.

Pour recevoir nos communiqués par e-mail, contactez : Council.of.Europe.Press@coe.int

Organisation politique fondée en 1949, le Conseil de l'Europe veille au renforcement de la démocratie et des droits de l'homme à l'échelle du continent. Il élabore des réponses communes aux défis sociaux, culturels ou juridiques posés à ses 47 Etats membres.